

Bienvenue à l'Assemblée nationale



www.assemblee-nationale.fr



L'Assemblée vous accueille au cœur de la démocratie



Richard Ferrand
Président de l'Assemblée nationale

La démocratie est née en France avec l'Assemblée nationale. En 1789, Louis XVI demande aux Français d'élire leurs députés aux "États généraux". Dans l'esprit du roi, il s'agit de réunir cette assemblée pour quelques semaines seulement, le temps de faire accepter aux Français et à leurs représentants une hausse des impôts. Les députés élus par le peuple refusent cette logique. Convaincus qu'un seul homme ne peut plus décider de tout sans être lui-même élu, ils jurent de rester réunis aux côtés du roi pour guider ses décisions. Le 17 juin 1789, ils se proclament "Assemblée nationale". Le 20 juin, réunis dans la salle du Jeu de Paume à Versailles, ils jurent de ne pas rentrer dans leurs provinces avant d'avoir "doté le royaume d'une constitution" qui assurera la représentation du peuple au plus haut niveau de l'État.

Depuis 1789, l'assemblée des députés a plusieurs fois changé de nom pour s'appeler, par exemple, Corps législatif ou Chambre des députés, avant de redevenir en 1946 Assemblée nationale. Mais, au-delà de ces changements d'appellation, l'Assemblée a conservé la même mission : voter les lois afin de définir les droits et devoirs de chaque citoyen ainsi que les règles de la vie en société.

De la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, votée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale, à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'Assemblée a toujours

eu à cœur d'assurer la protection des libertés fondamentales et la préservation du contrat social en s'adaptant aux mouvements de l'Histoire et aux évolutions de la société. Il en est ainsi des grandes lois fondatrices de la République, telles que, par exemple, celle sur la liberté de la presse (1881), l'école gratuite et obligatoire (1881-82) ou la liberté d'association (1901), qui ont été régulièrement revues et complétées.

L'Assemblée nationale est le lieu vivant de la démocratie dans lequel la réflexion, le débat, le contrôle vigilant de l'action du Gouvernement et la prise en compte attentive des aspirations des citoyens doivent permettre, dans une société de plus en plus complexe et exigeante, de dégager l'intérêt général.



L'Assemblée

vous accueille au cœur de la démocratie

Porte-parole de leurs concitoyens

Contrairement à une idée reçue, les députés ne représentent pas uniquement leur circonscription mais la France entière. Ils détiennent un mandat national : c'est en pensant aux intérêts de tous les Français où qu'ils vivent – y compris, depuis le début de la XIV^e législature, les Français et Françaises résidant à l'étranger – qu'ils doivent prendre leurs décisions, notamment lors du vote des lois.

1. L'élaboration des projets et propositions

Tous les textes discutés à l'Assemblée nationale sont à l'origine proposés soit par le Gouvernement - on parle alors de projets de loi - soit par un parlementaire, député ou sénateur - on parle alors de propositions de loi.

2. L'examen en commission

"en séance publique"

Avant d'être discutés

dans l'hémicycle, les textes sont examinés et, le cas

échéant, modifiés en commission. Cette commission

désigne sur chaque texte un député "rapporteur", chargé

de l'étudier. L'Assemblée compte huit commissions

permanentes. Chacune d'entre elles est spécialisée dans

un domaine particulier : Affaires culturelles, Affaires

économiques, Affaires étrangères, Affaires sociales,

Défense, Développement durable, Finances et Lois.

Comment travaille l'Assemblée nationale ?

La loi de finances : le budget

Le Président, élu par les députés, représente l'Assemblée nationale et dirige ses débats. Quatrième personnage de l'État, il dispose de pouvoirs institutionnels importants

tels que celui de nommer trois des neuf membres du Conseil constitutionnel. Il préside les principales instances internes de l'Assemblée. Il en est ainsi du Bureau, dont le rôle est de prendre les grandes décisions concernant le fonctionnement de l'institution, et qui réunit, outre le

Président, les six vice-présidents, les trois questeurs et les douze secrétaires. Il préside également la Conférence des présidents, qui rassemble les vice-présidents, les présidents de groupe, les présidents de commission, le rapporteur général de la commission des Finances et celui de la commission des Affaires sociales.

Cette conférence établit chaque semaine, avec le ministre chargé des relations avec le Parlement, le programme de travail de l'Assemblée.

3. L'examen en séance publique

Dans l'hémicycle, le texte, éventuellement modifié par la commission, fait l'objet d'une discussion

générale puis est examiné article par article. À cette occasion, les députés débattent des amendements, c'est-à-dire des modifications ou des ajouts proposés au

texte en discussion. Le débat se conclut par un vote sur l'ensemble du texte. Ce vote se fait normalement à main levée ou par "assis et levé" en cas d'incertitude. Pour les

votes importants, on peut recourir au scrutin public. Les

députés disposent à cet effet d'un boîtier électronique

situé devant leur pupitre.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du Gouvernement, mais aussi tous les organismes publics ou privés comptables des droits, des libertés ou de la santé des citoyens.

Les commissions d'enquête

Sur toute grande question d'intérêt public, l'Assemblée peut décider de

constituer une commission d'enquête.

Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

comptables des droits, des libertés ou

de la santé des citoyens.

Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du

Gouvernement, mais aussi tous

les organismes publics ou privés

Contrôler

Pour mieux protéger les citoyens

Mieux s'informer pour mieux évaluer l'action publique

Les missions d'information, le contrôle de l'application des lois votées, les travaux du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, de l'Office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, de la Délégation aux Outre-Mer, de la Délégation aux Collectivités territoriales sont autant de moyens pour l'Assemblée de faire le point sur l'action conduite par l'État dans un domaine particulier et, surtout, de suggérer des mesures d'amélioration.



-Perdus
La salle, également appelée salon de la peintre Horace Vernet. Le Président de six Vice-présidents la traverse avant de l'hémicycle.

Hôtel de Lassay
L'hôtel de Lassay est depuis bientôt deux siècles la résidence et le lieu de travail du Président de l'Assemblée nationale.

9



Grande Rotonde

À partir de cette rotonde, les journalistes peuvent accéder à la tribune de la presse et à leurs salles de travail, en empruntant les escaliers ou l'ascenseur, qui date de la fin du XIX^e siècle.

5



Cour d'Honneur

La cour d'Honneur a gardé ses proportions d'origine, du temps de la Duchesse de Bourbon. Elle accueille en son centre, depuis 1989, la sphère des Droits de l'Homme, œuvre de l'artiste Walter de Maria. Elle est entourée d'un hémicycle où sont gravés les 17 articles de la déclaration des Droits de l'Homme et son préambule.

11

Rotonde Alechinsky
Point de contact entre l'Hôtel de Lassay, la Galerie des Fêtes et le Palais-Bourbon, la Rotonde s'orne, depuis 1992, d'une fresque de Pierre Alechinsky, illustrant une inscription du poète Jean Tardieu.

8

Galerie des Fêtes

Inaugurée en 1848, la Galerie des Fêtes est ornée de peintures dues à François-Joseph Heim. En sortant du Cabinet du Départ, le Président traverse cette galerie pour se rendre à la salle des Séances.

4

Salle des Quatre-Colonnes
La salle des Quatre-Colonnes doit son appellation à son architecture caractéristique et donne sur le jardin du même nom. C'est le lieu des rencontres entre députés et journalistes.

8

Jardin des Quatre-Colonnes
De ce jardin, seul vestige des jardins à la française du palais d'origine, on peut apercevoir l'Hôtel de Lassay, construit entre 1722 et 1728, en même temps que le Palais Bourbon. Depuis 1832, ce bâtiment est le siège de la Présidence de l'Assemblée nationale.

9

Salon Pujol
Construite par Jules de Joly, la salle a été décorée en 1839 par Abel de Pujol. En raison de sa situation par rapport à l'hémicycle, les députés siégeant à droite ont coutume de s'y rencontrer.

12

Bibliothèque
Orné d'un bas-relief du sculpteur Aimé-Jules Dalou de 1889, représentant la séance du 23 juin 1789 de la première Assemblée nationale, ce salon est traversé par les ministres lorsqu'ils se rendent dans l'hémicycle.

21 et 22

Salon Casimir-Perier
Conçu par Jules de Joly, ce salon, pendant du salon Pujol, est décoré de motifs commandés à Eugène Delacroix par Adolphe Thiers. Aujourd'hui, il est le rendez-vous des députés siégeant à gauche de l'hémicycle.

13 et 14

Salon Delacroix
Conçu par Jules de Joly, la Chaine Parlementaire - Assemblée nationale est diffusée sur l'offre gratuite de la TNT, du satellite, du câble et de l'ADSL, et sur Internet (www.lcp-an.fr).

15

Salon des Mariannes
Des visites sont organisées pour des groupes de 50 personnes maximum invitées par un député.

23

Hémicycle
Renseignements : <http://www2.assemblee-nationale.fr/dcouvrir-l-assemblee/visiter-l-assemblee-nationale>

16, 17 et 18

Bibliothèque
Entrée par le 33, quai d'Orsay. Se munir d'une pièce d'identité en cours de validité. Tenue correcte exigée.

21 et 22

Accueil
des citoyens à l'Assemblée nationale

Moyens d'accès

La Boutique

Info Assemblée

LCP-Assemblée nationale

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ENTRÉE PAR LE 33, QUAI D'ORSAY

ENTRÉE PAR LA COUR D'HONNEUR

ENTRÉE PAR LA COUR DU PONT

ENTRÉE PAR LA COUR DE LA PRÉSIDENCE

ENTRÉE PAR LA COUR DES QUATRE-COLONNES

ENTRÉE PAR LA COUR PUJOL

ENTRÉE PAR LA COUR CASIMIR-PERIER

ENTRÉE PAR LA COUR DELACROIX

ENTRÉE PAR LA SALON DES MARIANNE

ENTRÉE PAR LA BIBLIOTHÈQUE

ENTRÉE PAR LA HÉMICYCLE

ENTRÉE PAR LA SALON DES CONFÉRENCE

ENTRÉE PAR LA SALON DU PUBLIC

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA GALERIE DES FÊTES

ENTRÉE PAR LA GRANDE ROTONDE

ENTRÉE PAR LA JARDIN DES QUATRE-COLONNES

ENTRÉE PAR LA COUR D'HONNEUR

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

ENTRÉE PAR LA SALON DU ROTONDE ALECHINSKY

ENTRÉE PAR LA SALON DU HÔTEL DE LASSAY

ENTRÉE PAR LA SALON DU COULOIR ROTONDE

</div